



# Organisme de recouvrement pour crédit revolving

Par **Colette**, le **18/01/2009** à **21:32**

Bonjour,

Suite à un divorce en 1989, j'ai eu recours à la demande de surendettement en 1991. Ma demande a été acceptée, et je suis passée devant un juge afin d'établir un échéancier. Vu mon peu de ressources, cela n'a pas été possible. J'ai été déboutée de ma demande ( juin 1993). Je n'ai plus eu de nouvelles pendant plusieurs années, cela fait 16 ans, et il y a 3 semaines, une maison de recouvrement pour le compte d'un organisme de crédit de carte , m'a contactée. Pour une dette de 3816 euros, ils me réclament 10.600 euros. Je suis en retraite depuis 2 ans, logée par la famille. Que puis-je faire, quels sont mes droits ?  
Je vous remercie de votre réponse.